

Nom et coordonnées de l'école : Ecole élémentaire Commune : Sauveterre-de -Guyenne	PROCES-VERBAL CONSEIL D'ECOLE 2ème TRIMESTRE Date : 25/03/2025
---	--

Circonscription de La Réole

Présents :

Présidente - (directrice d'école) : Emmanuelle Touraille

Inspecteur (trice) de l'éducation nationale :

Equipe enseignante :	Mme Touraille, Mme Bardet, Mme Lopez, Mme Lobre, Mme Guiral, Mme Moogin, Mme Haddach, M.Nonier
Le maire ou son représentant :	Mme Senamaud (adjoint au maire)
DDEN :	Mme Bazzani Rose
Représentants des parents d'élèves :	Mme Rubeck, Mme Morin , , Mme Beney Séral et Mme Bernede,,Mme Travanut Froin, Mme Lendorni, Mme Thomas-Labadie, Mme Marsalet, Mme Pin, Mme Bournerie, M Robert
Invités (personnel municipal,...) :	M. Claverie (responsable pôle éducation sport à la mairie), Mme Antoine (Directrice APS)

Excusés :

Début du conseil d'école : 18h15

Secrétaire de séance :

Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'école du 12 novembre 2024 à l'unanimité.

EDUCATION NATIONALE

I) Parcours de l'élève

a) Fonctionnement des dispositifs d'aide mis en place pour l'élève :

Les dispositifs d'aide ont été présentés lors du conseil d'école précédent : PPRE, PPS, PAP (à voir avec le médecin scolaire, mis en place en CM1 pour préparer le collège), PAI (renouvelable fin année), APC
Stages de réussite : du 7 au 10 juillet 2025 et du 25 au 28 août 2025 (maximum 12 élèves)
Le maître à dominante pédagogique du RASED de Sauveterre intervient durant la période 4 : classes de CP et de CE1

b) Présentation des dispositifs de la protection de l'enfance

Le cadre réglementaire relatif à la protection de l'enfance

Article 434-1 du code pénal	Article 434-3 du code pénal	Article 40 du code pénal	Article 26 Loi du 13 juillet 1983
Obligation à quiconque, ayant connaissance d'un crime dont il est encore possible de prévenir ou de limiter les effets ou dont les auteurs sont susceptibles de commettre de nouveaux crimes qui pourraient être empêchés, d'en informer les autorités judiciaires ou administratives	Oblige quiconque ayant connaissance de privations ou de mauvais traitements ou d'atteintes sexuelles infligés à un mineur de 15 ans, ou à une personne qui n'est pas en mesure de se protéger en raison de son âge, d'une maladie, d'une infirmité, à en informer les autorités judiciaires ou administratives	Oblige les fonctionnaires de l'éducation nationale à transmettre sans délai au procureur de la république tout crime ou délit dont ils ont connaissance dans l'exercice de leurs fonctions et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs	Impose le devoir de discrétion à tous les fonctionnaires.

Loi du 4 mars 2002 sur l'Autorité Parentale

Les parents sont les premiers responsables et protecteurs de l'enfant.

Les parents sont informés et associés à toutes démarches concernant leurs enfants sauf compromission de l'intérêt de l'enfant.

Les lois du 5 mars 2007 n°2007-293 et du 14 mars 2016 n°2016-297 réformant la protection de l'enfance affirment le rôle central du Président du Conseil Départemental qui se voit confier la coordination des actions menées autour de l'enfant. Elle clarifie la ligne de partage entre les deux grands pôles d'interventions :

1. L'intervention administrative

Le Conseil Départemental, pivot du dispositif, est chargé de recueillir, d'évaluer et de traiter toutes les **informations préoccupantes**, quelles qu'en soient leur provenance, relatives aux mineurs en danger ou susceptibles de l'être, en les centralisant au sein d'un lieu unique : **La Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP)**.

2. L'intervention judiciaire

La loi réserve ce mode d'intervention lorsque la situation de l'enfant comporte une **notion de péril imminent ou d'infraction pénale**, nécessitant une **protection judiciaire** sans délai.

Le protocole départemental d'accord relatif au recueil, au traitement, et à l'évaluation des informations préoccupantes et des signalements concernant les mineurs en danger ou en risque de l'être définit les circuits de transmission et d'évaluation des écrits relevant de la protection de l'enfance, (cf. fiche 5).

Circuit de transmission d'une situation d'enfant en danger ou en risque de danger

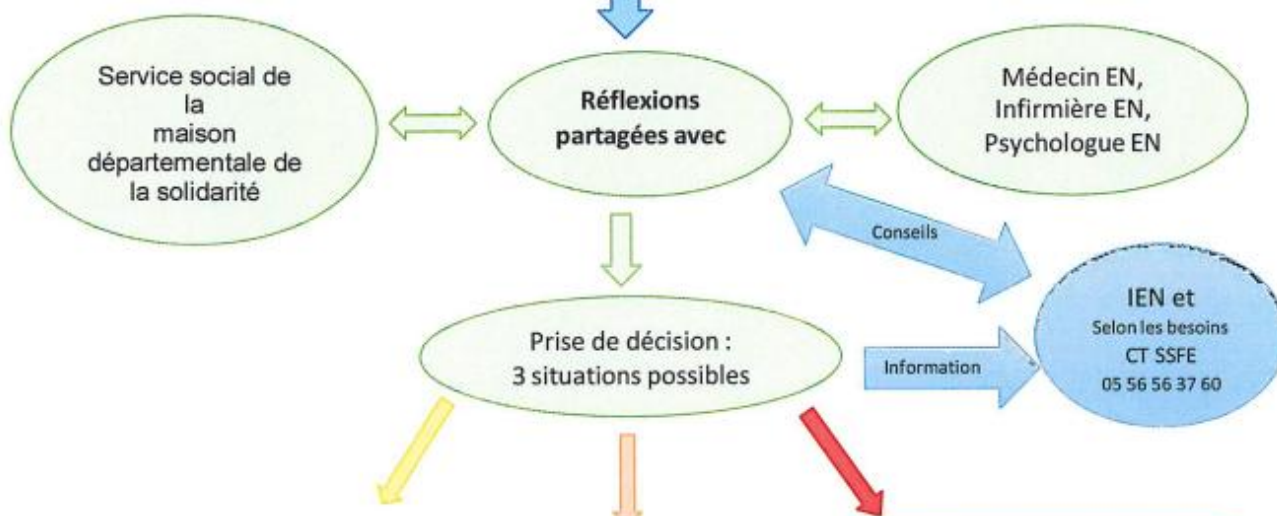
PREMIER DEGRE

REPERAGE

Personnels de l'école / ou personnels extérieurs intervenant dans l'établissement



Le Directeur d'école



Difficultés sociales, familiales ou de santé

Danger ou risque de danger (Santé, sécurité, moralité, éducation, entretien)

Danger grave et immédiat

Proposition

Accompagnement par les professionnels sociaux, de santé et éducatifs compétents (Internes et/ou externes)

MDS de secteur :

.....

Information préoccupante

Cellule de recueil, d'évaluation et de traitement des informations préoccupantes du Conseil Départemental (CRIP)

crip33@gironde.fr / 05.56.99.33.33
copie à Cabinet du DASEN/IEN : dsden33-cabinet@ac-bordeaux.fr

Signalement

Parquet des mineurs
Procureur de la République

Parquet de bordeaux :
std-mineurs.tj-bordeaux@justice.fr
05.35.38.12.69

Parquet de Libourne :
mineurs.pr.tj-libourne@justice.fr
05.40.54.36.68

Copie à :

- crip33@gironde.fr
- dsden33-cabinet@ac-bordeaux.fr

Les parents ou responsables légaux sont associés à la réflexion à toutes les étapes et informés de la transmission d'une information préoccupante ou d'un signalement concernant leur enfant sauf si cela est contraire à l'intérêt de l'enfant.

c) Bilan des évaluations nationales

Evaluation début année : 2^e semaine de septembre pour tous les niveaux
Evaluation mi-année pour les CP

A ce jour, pas de retour de l'IEN avec les chiffres.

II) Projets et vie de l'école

a) Bilan intermédiaire des projets de classe et des actions communes de l'école

- Projets de classe :

Cycle 2 :

- CP (classe de Mme LOBRE) :
Sortie en lien avec la littérature et le fil rouge de l'année « Voyage dans le temps » : exposition sur les dinosaures à Bordeaux
15 mai : Visite du préhisto-site de Brassempouy dans les Landes (avec la classe de CP-CE2 de Mme HADDACH)
Spectateurs de la chorale de la maternelle
- CP-CE2 (classe de Mme HADDACH) :
15 mai : Visite du préhisto-site de Brassempouy dans les Landes (avec la classe de CP-CE2 de Mme HADDACH)
17 avril : Cinéma à Monségur pour le visionnage du Petit Prince
Intervention des résidents de l'EPHAD de Sauveterre pour parler de la germination des graines, faire des jeux de société et des jeux en extérieur
Chorale avec la classe de CM1-CM2 : invitation aux résidents de l'EPHAD et des élèves de la maternelle
Spectateurs de la chorale de la maternelle
- CE1 (classe de Mme LOPEZ)
21 février : Cinéma : Sur les chemins de l'école
Concours de Cinéma axé sur le développement durable : les enfants sont le jury et ils attribuent des points à l'issue de chaque visionnage
Sortie au Musée de la mer prévue par plusieurs classes + bassin des lumières : en cours d'élaboration
- CE2 (classe de Mmes TOURAILLE – AT) :
Sortie fin d'année en cours d'élaboration
Projet radio : intervention d'une couturière professionnelle. Enregistrement des émissions avec l'OCCE

Cycle 3 :

- CM1-CM2 : Mme GUIRAL

Archéologue en classe au mois de décembre, janvier : atelier peinture
23 mai : visite du site archéologique
L'archéologue reviendra au cours de l'année

- Actions communes :

- Pour les cycles 3 : 15 juin : demi-journée handicap, trois ateliers : la bocchia, le ceci-foot, rugby fauteuil (ensemble des classes de cycle 3)
- Semaine de la nature : du 20 au 23 mai 2025 sur le thème des oiseaux, sortie à la bibliothèque (visionnage d'un film documentaire) , exposition, ateliers des arts typiques, jeux autour des oiseaux
- Randonnée de fin d'année (date à définir) : pour aller à Blasimon
- Cycle piscine : cohorte de CE1 lundi et jeudi du mois de juin si IEB, pour le moment un seul parent volontaire. Si pas d'IEB, le cycle piscine sera annulé. Le choix des niveaux est imposé par la DSDEN
- Savoir rouler à vélo pour les Cm1/Cm2 : A partir du 5 mai : au bout un parcours dans Sauveterre (23 juin). Intervention de l'ufolep (prêt de 20 vélos) et partenariat avec la mairie
→ Besoin IEB pour faire la sortie scolaire
Séances IEB vélo : 1^{er} avril et vers le 30 avril

- Fête à l'école : la fête de l'école sera une journée festive sur temps scolaire réservée aux enfants à l'école (à définir)

b) Organisation des liaisons inter-cycles et inter-degrés

- Liaison grande-section/CP : en cours d'organisation :
fin juin – demi-journées : Visite par les CP de l'école (en plusieurs groupes), atelier jeux collectifs, et lecture par les CP aux élèves de GS
Concert chante-école par les maternelles et présence des CP comme spectateurs
- Liaison CM2/6^{ème} : réunion d'information avec le principal du collège le 08 avril à 18h.
+ conseil école-collège en juin (date non-définie).

Une journée de visite sera organisée, 23 mai pour les classes de M.NONIER et Mme MOOGIN, 27 mai pour la classe de Mme GUIRAL. Les élèves assistent à un cours (culture antique, allemand...), visitent la médiathèque, font un cours de sport (avec des 6^{es}) et en fin de journée une réunion est organisée avec le proviseur ou la CPE. Les élèves mangent au self le midi.

III) Fonctionnement de l'école

a) Bilan intermédiaire sur la sécurité

PPMS Risques Majeurs a eu lieu le 11 février et s'est déroulé dans le calme.

Le 2^{ème} exercice incendie inopiné sera organisé avant les vacances de printemps.

b) Bilan intermédiaire sur la coopérative scolaire

Dernier relevé de compte :

Bénéfice du Marché d'hiver : 540.15 euros
Bénéfice photos de classe : 1071 euros
Participation coopérative scolaire : 275 euros
Dépenses pour 2024-2025 : cotisation OCCE + assurance
Sortie CP (cap Sciences) + cinéma Monségur CE1 + projet CM1/CM2 autour de l'Histoire + les livres du prix des Incorruptibles

Soldes du compte au 31/01/2025 : 6783.07 euros

c) Budgets municipaux :

Le budget sera voté en conseil municipal le 09 avril. Le budget alloué à l'école reste stable.

Par rapport aux ordinateurs : 4 ordinateurs reconditionnés vont être donnés par M Lalane

Lecture de Mme SENAMAND d'une note de M Le maire : note en pièce jointe du pv

IV) Organisation de la rentrée n+1

a) Point sur les effectifs actuels et prévision pour la rentrée 2025

Effectif actuel : 161 élèves

Année 2025-2026 :

CP : 22 ou 24

Ce1 : 23

Ce2 : 27 ou 28

Cm1 : 41 ou 40

Cm2 : 33 ou 34

Effectif prévision « haute » : 150 ; prévision « basse » : 145. La variation s'explique par divers facteurs (arrivées ULIS, prévisions maternelle, départ d'élèves...)

MAIRIE

Périscolaire : Ouverts lundi, mardi, jeudi, vendredi matin et soir

71 enfants accueils depuis le début de l'année

Matin 17 enfants, soir 22 enfants

Activités : accompagnement aux devoirs (36 enfants), école multi sport (21 enfants), semaine sur le recyclage/écosystème..., stage cuisine, carnaval, téléthon

Observations : les enfants ont besoin d'être constamment occupés, manque de concentration lors de l'accompagnement aux devoirs

PARENTS D'ÉLÈVES :

Pourriez vous nous indiquer si Mme Traverso sera absente longtemps?

Mme TRAVERSO ne reviendra pas.

Et si oui, un remplaçant de longue durée va- t-il être nommé?

En attente de l'inspection pour un remplacement de longue durée.

Action de la FCPE

Passées : vide ta chambre, marché de Noël, le loto, le carnaval

Pas d'activités prévues pour la fin d'année

Si besoin : financement pour du matériel, les sorties scolaires....

Fin du conseil d'école : 19h06

Le prochain conseil d'école aura lieu le 24 juin 2025

Fait à Sauveterre -de-Guyenne, le 25/03/2025

La Directrice,
Présidente du Conseil d'Ecole
Emmanuelle TOURAILLE

Le Secrétaire de séance :Mme BARDET



SAUVETERRE
DE GUYENNE

Le 25 mars 2025,

Madame la Directrice, je souhaiterais lire un message de Monsieur le Maire, qui vous prie de l'excuser pour son absence en raison de multiples réunions ce soir à la même heure, au sujet des enjeux budgétaires et de l'avenir de nos écoles. Je vous remercie de bien vouloir ensuite l'insérer dans le compte-rendu de la séance.

Mesdames et Messieurs,

J'ai demandé à mon adjointe, Mme Senamaud, qu'elle prenne à ce sujet la parole aujourd'hui :

1/ pour vous confirmer d'abord qu'en dépit d'un contexte budgétaire éminemment complexe et contraint, nous faisons tous les efforts possibles pour maintenir un budget stable pour nos deux écoles. Nous ne baisserons donc pas les budgets comme beaucoup pouvaient à juste titre le craindre.
2/ pour vous alerter en revanche sur le risque majeur de voir les choses changer à l'avenir si la direction académique des services de l'éducation nationale continue à menacer nos écoles de fermeture de classe.

En effet, je tiens ici à vous rappeler le risque imminent de fermeture d'une classe à l'école maternelle. En avril 2024, la Direction académique a annoncé une mesure de sauvegarde, ouvrant la voie à cette suppression si les effectifs ne progressent pas. Or, malgré une mobilisation intense depuis près d'un an, la menace demeure. Une menace avait couvé également pendant quelques temps concernant notre école élémentaire, mais grâce à notre mobilisation, élus et parents d'élèves, celle-ci a été repoussée.

Concernant l'école maternelle, la décision de l'État approche : nous saurons d'ici peu si cette classe sera maintenue ou non. Aujourd'hui, notre école accueille 61 élèves en maternelle et 161 en élémentaire, dans un cadre scolaire inclusif, soutenu par des projets éducatifs ambitieux et un engagement très fort de la Ville en matière d'éducation. ATSEM, infrastructures, accompagnement pédagogique, matériels divers : nous avons toujours été très présents pour garantir à nos enfants les meilleures conditions d'apprentissage. Par ailleurs, la Commune investit régulièrement dans ses écoles. Cette fermeture serait donc une injustice que nous refusons catégoriquement.

Depuis des années, la municipalité maintient un budget conséquent pour ses écoles maternelle **et** élémentaire. Elle a aussi maintenu ses effectifs d'ATSEM à l'école maternelle (4 pour 4 classes) et augmenté le nombre de surveillants lors des pauses méridiennes de l'école élémentaire.

Mais j'attire clairement l'attention auprès de tous ici sur le fait que cette situation favorable ne pourra pas durer si l'Éducation nationale poursuit une politique de fermeture de classes rurales qui affaiblit le service public de l'enseignement. La coopération doit se réaliser à deux partenaires. Si l'un des deux se met à menacer en permanence l'autre, alors c'est tout le système de coopération qui est remis en question.

J'appelle donc la direction académique à bien identifier les conséquences de ses choix politiques injustes et à stopper rapidement cette menace de fermeture en totale contradiction avec la dynamique de notre commune (qui ne se réduit pas aux chiffres des effectifs et à la seule démographie) et en totale contradiction également avec l'accompagnement que l'Etat par ailleurs met en place en vue de la restructuration de l'ensemble du quartier de la bastide qui inclut notre école maternelle. J'espère sincèrement qu'une voie raisonnable et de compromis sera rapidement retrouvée pour le bien de nos élèves et de l'ensemble des personnels de nos écoles.

Merci à tous pour votre engagement et votre mobilisation.

Christophe MIQUEU
Maire de Sauveterre-de-Guyenne